



Commune de Belfaux

Votation communale consultative

22 septembre 2024

Dimanche 22 septembre 2024, les citoyennes et citoyens de la commune de Belfaux sont appelé-e-s à répondre lors d'un vote consultatif à la question suivante :

Acceptez-vous l'étude de projet (par le canton) de l'implantation d'un parc éolien sur le site « Les Collines de la Sonnaz » ?

Il faut répondre à la question par OUI ou par NON au moyen du bulletin de vote ci-joint. Cette votation a uniquement un **caractère consultatif** et son résultat n'est pas contraignant pour les autorités. Ce feuillet vise à vous donner les informations nécessaires afin de vous permettre de voter le 22 septembre. Il s'agit de la brochure explicative prévue par la loi. Vous trouverez tout d'abord les explications du Conseil communal, et ensuite en page 3 la position des milieux favorables à l'éolien, et à la page 4 la position des milieux contraires.

De plus, en vue de permettre à la population de s'informer davantage, une séance publique d'information et de débat aura lieu **jeudi 5 septembre 2024 à 19h à la Salle paroissiale**.

Pourquoi Belfaux est-elle concernée par un site éolien ?

Le site éolien potentiel dit des « Collines de la Sonnaz » est un des sept sites contenus dans le Plan directeur cantonal (PDcant) de 2019. La détermination de sites éoliens au niveau cantonal correspond à une obligation vis-à-vis de la Confédération en vue de concrétiser la Stratégie énergétique 2050 et la production d'énergies renouvelables. L'existence de ce site dans le PDcant ne signifie pas qu'il y ait une obligation d'y construire un parc éolien. Toutefois, cela veut dire que ce site peut être étudié en vue d'y construire des éoliennes.

Pourquoi ce vote consultatif ?

La décision du canton à travers le mandat 2023-GC-172 de poser un mât de mesure des vents sur chacun des sept sites éoliens actuellement dans le Plan directeur cantonal, et non comme préconisé par le mandat Fattebert *et al.* 2022-GC-63 sur **l'ensemble** des sites potentiels dans le canton, va à l'encontre de la position du Conseil communal, à savoir la demande par souci de transparence de reprendre l'ensemble de la planification éolienne à zéro pour la rendre légitime aux yeux de la population et des autorités communales. Mis ainsi devant le fait accompli avec la pose de mâts de mesure, le Conseil communal se doit de demander son avis à la population.

Pourquoi cette question ?

En mars 2022, les communes voisines de Courtepin et Misery-Courtion ont organisé un vote consultatif avec cette question (sans l'ajout « (par le canton) »). Dans un souci de cohérence

et de continuité, le Conseil communal a opté pour cette question, qui va au-delà de la simple pose d'un mât de mesure des vents. Le canton a informé le 13 août 2024 qu'il considère la formulation de la question erronée.

Le site des « Collines de la Sonnaz »

C'est dans le PDcant actuel que le site des « Collines de la Sonnaz » est inscrit après un processus qui a duré plusieurs années. Les critères et la méthodologie appliqués durant ce processus ont été largement remis en question, notamment par notre Conseil communal. Le volet éolien du PDcant considère le site en « coordination réglée », c'est-à-dire qu'il a fait l'objet d'études de variantes, que sa localisation est connue, que les domaines matériels à prendre en compte sont identifiés et que les modalités à suivre pour sa légalisation sont connues.

En janvier 2022, le Conseil communal décide de demander avec d'autres communes, la reconsidération du PDcant, pour contester l'élaboration de son volet éolien. En mars 2022, dans le cadre de la réponse à la consultation sur le PDcant, le Conseil communal **se positionne de façon négative sur l'élaboration du volet éolien**. Il demande que la situation soit clarifiée et que dans cette attente, le site soit retiré du PDcant. Parallèlement, le mandat Fattebert *et al.* est déposé au Grand Conseil. Ce mandat a été accepté, mais seulement partiellement, en septembre 2023.

En août 2022, l'État consulte les communes concernées par un site éolien, en proposant un comité de pilotage avec participation des communes pour mandater une enquête indépendante sur l'élaboration du volet éolien, le financement d'études de vents, et la mise en place d'éoliennes-tests. En septembre 2022, après une consultation interne à la commune, **le Conseil communal décide de rejeter l'ensemble de ces propositions**, faites dans le cadre du PDcant **actuel**. La commune conditionne la poursuite éventuelle de ces réflexions à l'approbation et à la mise en œuvre du mandat Fattebert *et al.*

Position du Conseil communal et du Conseil général

Si le Conseil communal reconnaît l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et pour accélérer la transition énergétique, il estime toutefois que le cadre actuel est vicié par des problèmes avérés dans le processus qui a conduit à l'élaboration du volet éolien du PDcant. Les récents développements dans ce dossier, notamment l'acceptation par le Grand Conseil dans sa séance du 21 mars dernier du mandat relatif à la promotion des infrastructures d'énergies renouvelables, comportant la pose de mâts de mesure sur les sites figurant dans le PDcant, ainsi que le courrier d'information du 8 mai dernier sur les prochaines mesures des vents prévues sur les périmètres de ces sites éoliens, le Conseil communal a décidé, avec le soutien de la Commission Énergie et Environnement, la tenue d'un vote consultatif. En anticipation des résultats de ce vote, le Conseil communal a sollicité l'appui du Conseil général dans sa séance du 28 mai. **Ainsi, le Conseil général a proposé et adopté à 27 voix pour et 1 voix contre (1) l'organisation d'un vote consultatif le 22 septembre 2024 ; (2) l'organisation d'une séance d'information en amont dudit vote ; (3) le soutien moral et politique au Conseil communal pour défendre les intérêts de la commune pour toute action qui s'avérerait nécessaire d'ici à ce vote.**

Pour toutes les raisons qui précèdent, le Conseil communal vous invite à voter NON le 22 septembre 2024.

Toutes les informations relatives au dossier éolien concernant notre commune sont disponibles sur <https://www.belfaux.ch/> ou via le QR code ci-dessous :



ARGUMENTS des soutiens à l'étude du projet

ProÉole Fribourg / ProWind Freiburg a été fondé dans le but de donner une voix aux personnes qui souhaitent promouvoir les énergies renouvelables locales et garantir une sécurité énergétique autonome.

Conscients du rôle crucial de l'énergie éolienne dans notre approvisionnement énergétique, les membres de l'association appellent le canton de Fribourg et sa population à assumer leurs responsabilités et à concrétiser des projets éoliens. La question n'est pas de savoir s'il faut des éoliennes, mais où les construire, avec le minimum d'impact pour la population et la nature.

Le site des Collines de la Sonnaz figure au Plan directeur cantonal approuvé par la Confédération. Les études effectuées montrent un potentiel intéressant. Comme le Grand Conseil a mandaté le Conseil d'État pour la vérification des données prises en compte, des mesures de vent sont indispensables pour la poursuite de tous les projets éoliens.

À l'heure actuelle, il n'est pas encore question de la construction d'un parc éolien, mais seulement de l'installation de mâts de mesure pour prendre les décisions sur une base factuelle.

Si un parc éolien voit le jour, la vérification des études et les mesures de vents permettront de dimensionner les éoliennes et de vérifier leur rendement en limitant les impacts négatifs.

Dire OUI lors de la votation communale du 22 septembre, c'est permettre une démarche altruiste nécessaire pour le bien de la population cantonale.

C'est aussi assurer dans le futur à la population de Belfaux de bénéficier d'énergie renouvelable et bon marché en payant moins de frais de réseau.

Les auteur-e-s du texte sont seuls responsables du contenu et de la formulation des arguments figurant ci-dessus.

ARGUMENTS des opposant-e-s à l'étude du projet

Ne mettons pas le doigt dans l'engrenage

Un Parc de 8 éoliennes géantes menace Belfaux. Les 3 autres communes concernées ont déjà rejeté toute étude de projet : 78% de NON à Misery-Courtion, 70% à Courtepin et 99% à La Sonnaz. Pourquoi ? Parce que la planification cantonale, confiée à Ennova, un promoteur actif dans la région, est trop proche des villages et menace la forêt, un espace de détente essentiel qui sera transformé en zone industrielle.

Au menu : défrichage massif, socles de 1500 tonnes de béton, convois spéciaux, lignes électriques, marquage de nuit visible à 40 km. Les sentiers pédestres seront déviés à cause des projections de glace. La faune paiera un lourd tribut.

Avec ses machines de 210 m de haut, l'éolien industriel amène des nuisances. Les rotors brassent chacun 15'000 m² (3 terrains de foot) et défigurent le paysage. La nuit, le marquage lumineux flashe toutes les 3 secondes. Les éoliennes font du bruit et rendent malade (troubles du sommeil, migraines, acouphènes).

Une étude universitaire norvégienne de 2023 conclut à une dévaluation de 15% de la valeur immobilière entre 1 et 2 km de distance. En Suisse, la distance minimum aux habitations est de 300 m...

La motivation des promoteurs n'est ni l'économie de CO₂ (si c'était le cas, on ne construirait pas en forêt), ni la sécurité d'approvisionnement (la puissance installée sera utilisée seulement 1 jour sur 7), mais les subventions. La Confédération paiera 60% de l'investissement et rachètera très cher le courant hivernal.

Les éoliennes, hors d'usage après 20 ans, seront remplacées (principe n°7 de la Conception éolienne suisse). Elles seront là pour plusieurs générations.

Le canton veut réaliser le site en imposant des études. Ne nous laissons pas avoir : le 22 septembre, votons NON à un projet démesuré, inadapté à une région aussi peuplée.



Préparation d'une fondation pour une éolienne Enercon E-126 dans la forêt d' Ochsenberg- Kleve (Allemagne)

Les auteur-e-s du texte sont seuls responsables du contenu et de la formulation des arguments figurant ci-dessus.